



Compte rendu du CA de l'APEL Saint Jean Hulst du 16 juin 2014

Le conseil d'administration de l'association de parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) de Saint Jean Hulst s'est réuni sur convocation du président.

Présents : Cyril Duault, Hélène Genuyt, Olivier Mauratille, Jacques Haëntjens, Camille de Dumast, Georges-Antoine Raguët, Mailis Boy, Florence de Raucourt, Sophie Géhin, Christine Jourdan, Thérèse Dufournet, Valentine Bourson, Catherine Besse, Guillaume Duval, Isabelle Lanne-Chesnot, Sylvie Marchal, Charles-Henri Jurd.

Excusés : Sophie de la Foye, Marguerite Poupart-Lafarge, Emmanuelle Bouteiller, Philippe de Cibeins

1 - Entretien avec Marie-Hélène Delouis.

Les propositions de l'établissement pour l'éducation affective et sexuelle des jeunes.

Marie-Hélène Delouis rappelle que la formation des jeunes sur ce sujet est une obligation pour les établissements catholiques. Le CLER intervient en CM2, l'association "Couple et famille" intervient en 4ème et l'association "Sésame" en 2nde.

Pour l'intervention de "Sésame", un questionnaire est distribué aux jeunes en amont et l'intervention, qui porte sur la vie relationnelle et sexuelle, est ensuite construite selon les questions posées. L'intervention de "Couple et famille" au collège concerne davantage l'affectivité, on montre aux jeunes l'importance du respect du corps. Ces intervenants se disent laïc mais leur message est très orienté.

La possibilité de proposer aux élèves de St Jean la formation "Teenstar", qui rencontre beaucoup de succès auprès des jeunes, est à l'étude. C'est une démarche beaucoup plus creusée et très enrichissante. Les responsables sont venus rencontrer la direction. Mais c'est un programme très lourd, composé d'une douzaine de rencontres, qui ne peut pas rentrer dans un cursus scolaire. Cette formation sera sans doute proposée aux élèves de 3ème, dans les locaux de Saint Jean, sous réserve de trouver un animateur. Ce dernier, qui ne doit pas être un parent d'élève, devra être formé.

Le numérique

La 5ème numérique a été un bon projet qui sera reconduit l'année prochaine, c'est une façon de proposer une autre approche du travail scolaire.

En ce qui concerne la WIFI une loi a été votée pour l'interdire à l'école, elle s'étendra peut être aux collèges et aux lycées. Pour l'instant les laboratoires du lycée en sont équipés, ainsi que les couloirs des terminales ES et L, et deux classes par niveau. Le réseau WIFI dans l'établissement est un réseau protégé et non permanent.

Les téléphones portables sont interdits d'utilisation même pendant les récréations, ils doivent être éteints dans l'établissement.

Une nouvelle association "Avenir numérique" fondée par Jérôme Clazure, va remplacer "Génération numérique" qui intervenait en 4ème. Elle interviendra aussi en classe numérique auprès des parents et des enfants. Une conférence sera proposée aux 1eres.

Pour l'option européenne en 2nde c'est un cours d'histoire en anglais qui sera enseigné. Les 1ères européennes continueront les cours de SVT en anglais.

2 - Points divers

Le CA a voté une subvention de 1 000 euros pour l'AS de l'établissement, cette subvention ne devra pas être attribuée à un sport en particulier mais a pour finalité d'aider des familles qui en ont besoin.

Un tour de table est fait où chacun fait un bilan de son année à l'Apel et présente ses projets pour l'année prochaine pour l'association.

Plusieurs dates sont à noter pour la rentrée: le lundi 8 septembre le pot d'accueil des 6èmes, le dimanche 21 septembre le pique-nique des 6èmes.

L'AG aura lieu le jeudi 9 octobre avec la conférence de Jean Caron.

Le prochain CA de l'Apel se tiendra le **lundi 15 septembre**.